

JOAS (Jarinagan Orang Asal SeMalaysia)

Les peuples autochtones de Malaisie représentent, en tout, autour de 12% d'une population de 28,6 millions. Ils sont appelés collectivement les Orang Asal.

Les Orang Asli sont le peuple autochtone de la Malaisie péninsulaire. Ils comptent 180.000 personnes, représentant seulement 0,6% de la population nationale. Les anthropologues et les fonctionnaires publics ont, traditionnellement, classifié les 18 sous-groupes Orang Asli en trois groupes principaux: Negrito (Semang), Senoi et malai-aborigène.

A Sarawak, les peuples autochtones sont appelés de manière collective Orang Ulu ou Dayak et incluent les Iban, Bidayuh, Kenyah, Kayan, Kedayan, Murut, Punan, Bisayah, Kelabit, Berawan and Penan. Ils forment à peu près 50% de la population de Sarawak, qui est de 2,5 millions habitants.

Les 39 différents groupes ethniques de Sabah sont appelés *natifs* ou Anak Negeri. A présent, ils représentent 47,4% de la population de Sabah, en baisse depuis les 60% estimés en 2000.

A Sarawak et Sabah, des lois introduites par les Britanniques pendant leur domination coloniale reconnaissent les droits fonciers coutumiers, et le droit coutumier des peuples autochtones est toujours en vigueur. Cependant, ceci n'est pas mis en pratique proprement et reste souvent ignorée par un gouvernement qui donne priorité à l'extraction de ressources à large échelle et aux plantations des compagnies privées au détriment des droits et intérêts des communautés autochtones.

La Malaisie a adopté la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) mais elle n'a toujours pas ratifié la Convention 169 de l'OIT.

L'enquête nationale sur la terre et les peuples autochtones

L'enquête nationale menée par la Commission des droits humains de Malaisie (SUHAKAM) sur les droits fonciers coutumiers des Orang Asal, les peuples autochtones de la Malaisie, a suivi son cours en 2012 (Voir *Le Monde autochtone 2012*). Des auditions publiques sur les problèmes des peuples autochtones ont eu lieu en mars à Sarawak, en avril/mai dans la Malaisie péninsulaire et en juin à Sabah. Dans le cadre de ces auditions il y avait des questions concernant des accaparements forcés des terres par des compagnies privées, la passivité des autorités locales et la non-reconnaissance des droits fonciers coutumiers. Autres plaintes incluaient la perte des terres ancestrales à cause de la nouvelle répartition des réserves forestières, des captations d'eau et des raisons agricoles.¹ Après l'audition de Sarawak, SUHAKAM a conclu que « des controverses sur les droits fonciers coutumiers à Sarawak sont encore virulentes et sans aucune solution en vue à cause d'une forte incompatibilité de mentalités au sujet de l'interprétation du terme 'droits autochtones' entre le gouvernement de l'état local et les autochtones. »²

A part le fait de permettre une prise de conscience publique, l'enquête a été vue comme une plateforme majeure pour l'émancipation des communautés autochtones et,

en conséquence, leur mobilisation autour de la protection de leurs terres coutumières. Les communautés se sont réunies afin de trouver des preuves historiques qui appuieraient leurs récits et demandes concernant leurs droits fonciers coutumiers et qui allaient être présentés devant l'enquête. Des groupes de villageois présentant de problèmes similaires ont ainsi pu s'organiser pour choisir un représentant qui parlerait en leur nom. Les femmes, aussi, se sont adonnées à cette tâche malgré le fait que certaines n'avaient jamais parlé en public auparavant. Le rapport sur l'enquête nationale était dû pour publication en avril 2013.

Résistance au sujet des titres communaux

Comme mentionné dans *Le monde autochtone 2012*, le gouvernement d'état à Sabah a commencé à délivrer des titres communaux sous condition que les communautés acceptent le développement de plantations de monocultures (huile de palme ou caoutchouc) par des entreprises conjointes avec des agences gouvernementales et des compagnies privées. Depuis que le programme des titres communaux a été établi en 2010, sept titres ont été émis, impliquant un total de 2716 personnes dans trois districts. Le directeur du Département Terre et enquêtes a annoncé que « si tout va bien, le nombre de titres communaux émis s'élèvera à 69 incluant 38594 hectares de terre dans 150 villages pour quelques 9000 bénéficiaires. »³

L'amendement de la section 76 de l'arrêté de l'état de Sabah sur la terre, qui a permis l'émission de titres communaux à conditions spéciales ainsi que l'émission effective des titres, a été largement critiquée par les peuples autochtones et les organisations des peuples autochtones. La division des lots dans le cadre des titres communaux ne suit pas les limites traditionnelles de propriété et ne permet pas le maintien des récoltes déjà plantées par les réclamants bénéficiant des Droits fonciers autochtones (*Native Customary Rights* - NCR). En fusionnant des terres NCR pour former une grande plantation, l'administration traditionnelle des villages a également engendré des conflits. SUHAKAM a enregistré de tels cas par le biais de l'enquête foncière, en même temps que le mécontentement généré par l'introduction des titres communaux sans prendre en compte les soucis des gens.

Les termes spéciaux associés à l'émission des titres communaux sont considérés comme violant les droits des autochtones, et pourraient ne pas servir les intérêts de ceux qui ont déjà établi des NCR dans la région. Ces termes spéciaux ont échappé au scrutin des « bénéficiaires » de Lalampas, Tongod parce qu'ils ont été amadoués par des versements de 300-500 RM pour signer un document qu'ils ont découvert par la suite, être une *joint-venture* permettant le développement de leurs terres.

Les membres de la communauté ne sont pas considérés comme des propriétaires fonciers mais seulement des usagers bénéficiaires. Les usagers bénéficiaires listés dans les titres communaux ne connaissent pas la localisation exacte de leur parcelle de terre car ce n'est pas spécifié dans le titre communal. Lorsqu'un accord est signé entre les bénéficiaires et une *joint venture*, les bénéficiaires ne peuvent plus travailler leur parcelle de terre, et il ne leur est plus permis d'accéder à leur terrain. Il est donc possible que, dans seule une génération, le bénéficiaire et ses héritiers perdent leur lien avec la terre. Ceci pourrait s'avérer catastrophique pour les autochtones réclamant des NCR pour leurs terres, car les tribunaux malais demandent des preuves d'utilisation continue, et des liens avec les terres en question.

Victoire devant les tribunaux

Un nombre important des décisions de justice, concernant des revendications foncières, rendues en faveur des peuples autochtones ont été adoptées en 2012.

En Malaisie péninsulaire, lors d'un arrêt décisif dans le cas de Mohamad Nohing et cinq autres personnes, contre le gouvernement de l'état de Pahang et trois autres personnes, la cour suprême n'a pas seulement mis en avant le précédent établi par le cas Sagong Tasi (qui avait reconnu le droit des Orang Asli à des titres autochtones sous le droit commun) mais a aussi décidé que la création d'une Réserve Malaisienne sur les terres disputées n'annulait pas les droits de Orang Asli sur ces terres. Ceci s'est produit malgré le fait que la Réserve Malaisienne a été créée en 1923 par le gouvernement colonial britannique, en accord avec le système Torrens d'aliénation de la terre.⁴

Cependant, malgré ce développement positif dans l'arène légale, les Orang Asli sont toujours obligés de se rendre au tribunal pour obtenir la reconnaissance de leurs droits sur leurs terres traditionnelles. Au moins quatre autres cas sont en train d'être auditionnés devant les tribunaux. Les « envahisseurs » dans ce cas comprennent des projets de développement commercial soutenus par l'état aussi bien que des transformations des forêts en plantation d'huile de palme allouées à des compagnies privées.

A Sabah, l'audition dans le cadre de l'appel du cas d'occupants autochtones des réserves forestières, dans la plainte *Andawan bin Ansapi & Ors vs le Procureur Public*⁵ a été annulée deux fois. En 2011, la cour suprême de Kota Kinabalu a décidé que les autochtones avaient le droit de rester sur les terres pour lesquelles ils avaient des NCR, même dans des réserves forestières établies sous le *Sabah Forest Enactment (Code forestier)* de 1968. La Cour suprême a rejeté une décision d'un magistrat de 2009 imposant des amendes à six villageois de Imahit à Tenom qui avaient été accusés d'empiéter dans la Réserve forestière pour cultiver du riz. La Cour suprême a décidé que les autochtones avaient « une autorisation expresse (*express authority*) » de rester sur ces terres car ils étaient en possession des droits coutumiers, ce qui signifie que les droits coutumiers autochtones continuent à exister dans les Réserves forestières et ne sont pas seulement un droit et un privilège qui leur serait attribué par le Code forestier mais également un droit préexistant sous le droit coutumier autochtone. Le juge David Wong a aussi parlé des peuples autochtones comment faisant 'partie de la terre'.

Dans un arrêt décisif, la Cour d'appel de Kuching a rejeté l'appel du gouvernement de l'état du Sarawak contre une décision en faveur de propriétaires fonciers autochtones. La question posée à la Cour d'appel était s'il était approprié pour les autochtones d'obtenir une déclaration de leurs NCR sur des baux provisoires et des permis de déforestation octroyé par le Surintendant pour les Terres et les Enquêtes (*Superintendent of Land and Survey*) et le gouvernement de l'état du Sarawak par le biais d'une simple assignation (*ordinary Writ of Summons*) ou s'ils auraient dû engager une procédure judiciaire. L'état a décidé que les réclamations de NCR devaient être enregistrées par le biais d'une procédure judiciaire parce qu'elles impliquaient des éléments de droit public et représentaient un défi pour les autorités publiques exerçant leur pouvoir sous les lois de Sarawak, dans le domaine de l'émission de tels baux provisoires et permis de déforestation.⁶

Campagnes contre la construction des barrages

En 2012, les peuples autochtones ont continué à protester contre la construction planifiée de méga barrages à Sabah et Sarawak (voir *Le Monde autochtone 2011 et 2012*). Le 26 septembre, 200 villageois ont bloqué les routes d'accès menant au barrage Murum à Sarawak, stoppant ainsi la construction du barrage. Les villageois représentaient quelque 1500 autochtones de communautés Penan et Kenyah qui auraient perdu leurs maisons lorsque le réservoir du barrage aurait été inondé. Les villageois savaient qu'ils seraient bientôt relocalisés, mais ne connaissaient pas les détails jusqu'à ce que le plan du gouvernement leur soit dévoilé en septembre 2012 alors que la construction du barrage avait commencé déjà depuis 2008.

Avec l'aide de la compagnie australienne Hydro Tasmania, le gouvernement d'état de Sarawak a présenté le barrage Murum comme un modèle de 'meilleure pratique' de construction d'un barrage à responsabilité sociale. Des investisseurs chinois se sont inscrits pour aider à la construction de ce barrage et d'encore 11 autres à Sarawak, qui vont fournir de l'électricité pour une initiative du gouvernement de plusieurs milliards de dollars, appelée « *Sarawak Corridor of Renewable Energy* » (SCORE) – le corridor d'énergie renouvelable de Sarawak.

Les données montrent, toutefois, que l'électricité produite ne sera pas nécessaire à la consommation du Sarawak, et que la corruption est la véritable force motrice derrière cette décision de faire construire les barrages.⁷

En réponse à ces protestations, le gouvernement a installé des postes de police près du blocus et a envoyé des politiciens pour négocier avec les communautés, déclarant que le blocus était fini, et a accusé les organisations de la société civile de l'avoir instigué. Les villageois avaient mis en avant une série de requêtes, demandant que leurs droits reconnus par la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones soient respectés. Le gouvernement n'a pas encore répondu à ces requêtes.⁸

Des campagnes contre les barrages ont eu lieu également à Sabah et dans la Malaisie péninsulaire. Dans cette dernière, par exemple, les communautés Semai, affectées par le barrage hydroélectrique Ulu Jelai, dans l'état du Pahang, ont organisé des nombreuses protestations contestant l'imposition du projet dans leurs territoires sans leur consentement libre, préalable et informé.⁹

Des développements positifs à Sengalor

Dans l'état de Sengalor, le gouvernement (d'opposition) continue à prendre de mesures pour sauvegarder les droits des Orang Asli sur leurs terres coutumières. Une nouvelle loi d'état a permis que la *Orang Asli Native Title Enactment* soit rédigé avec la participation des membres de la société civile Orang Asli et des avocats concernés par cette question. La proposition de loi tente de reconnaître et sécuriser les terres et territoires traditionnels des Orang Asli occupés actuellement tout en permettant la coexistence et la copropriété des terres qui sont maintenant des parcelles forestières protégées. A cette fin, le gouvernement d'état de Sengalor a également démarré un programme pour aider les Orang Asli à réaliser leurs cartographies communautaires. Ceci a comme but d'assister l'enquête foncière demandée par la loi, à des buts d'aliénation.¹⁰

Atelier pour préparer la mise en œuvre du REDD+ (Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts)

En mai, la Malaisie est devenue officiellement un pays membre d'UN-REDD. Actuellement, REDD+ en Malaisie est encore dans sa phase préparatoire et, dans le cadre du processus de développement du cadre institutionnel pour REDD+, des ateliers se sont tenus dans trois régions. JOAS (Jarigan Orang Asal SeMalaysia – le réseau des peuples autochtones de Malaisie) a participé à ces ateliers, où l'on a discuté des questions telles que le consentement libre, préalable et informé et le partage des bénéfices. Il est important que les peuples autochtones, les femmes et les communautés locales soient pris en compte à chaque étape du processus, conformément à l'article 26 de la DNUDPA et, par le biais des discussions des ateliers, l'équipe REDD+ a identifié le besoin urgent et important de communication avec les parties prenantes.

Les organisations des peuples autochtones, les organisations locales et les ONGs de Malaisie sont préoccupées à s'assurer que les mesures de sauvegarde nécessaires socialement et pour l'environnement soient mises en place. Toutefois, le niveau de sensibilisation des peuples autochtones par rapport à REDD+ reste limité car beaucoup des concepts utilisés sont très techniques et difficiles à comprendre. Il y a aussi des idées fausses sur ce que REDD+ est et sur comment ceci pourrait affecter / réduire les droits des communautés autochtones. Cependant, une recommandation à inclure les organisations des peuples autochtones et les ONGs dans le processus de prise de décision a été adoptée par l'équipe REDD+.

Notes et références

¹ <http://103.6.238.225:35480/documents/682315/1164730/11062012suhakam+quiries.pdf>

² <http://thestar.com.my/news/story.asp?file=/2012/3/15/sarawak/10919043&sec=sarawak>

³ <http://borneoinsider.com/2013/02/22/oj-6249-in-three-districts-to-get-communal-titles-soon/>

⁴ <https://www.facebook.com/notes/center-for-orang-asli-concerns-coac/high-court-decision-in-the-bera-semelai-case/484013524975912>

⁵ Dossier K41-128 de 2010

⁶ <http://hornbillunleashed.wordpress.com/2012/02/17/27633>

⁷ www.internationalrivers.org/blogs/26/malaysia-what-to-do-when-indigenous-groups-blockade-your-dam

⁸ Idem.

⁹ www.facebook.com/notes/center-for-orang-asli-concerns-coac/orang-asli-go-on-memo-marathon-over-dam-projects/515444811832783

¹⁰ Information provenant de COAC, qui est membre de la task force pour la terre des Orang Asli de Selangor (BBTOAS).

JOAS (Jarigan Orang Asal SeMalaysia) est le réseau des peuples autochtones de Malaisie. Ce réseau comprend 85 ONG locales qui se spécialisent sur les questions autochtones.

*Source : IWGIA : The Indigenous World 2013
Traduction pour le GITPA par Anna Maria Stan*